



Conditions tarifaires Santani Yoga 2021-2022:

1. Tout abonnement entamé est dû. Aucun remboursement n'est possible. Si le cours est annulé par le professeur, une solution de rattrapage ou de prolongation de votre abonnement vous seront proposés.
2. En cas de reconfinement ou de couvre-feu les cours en ligne remplaceront les cours en salle.
3. Le pass sanitaire est nécessaire pour assister aux cours en salle.
4. L'abonnement est délivré à titre personnel. Il ne peut être ni transmis à un tiers, ni revendu.
5. Tout nouvel élève Santani Yoga a le droit à un cours d'essai gratuit.
6. Lors de la souscription d'un abonnement l'élève choisit un créneau horaire qui sera définitif pendant toute la durée de l'abonnement (sauf accord de l'enseignant), ainsi une place sera toujours réservée dans le groupe choisi.
7. En souscrivant un abonnement chez Santani Yoga, l'abonné(e) prend connaissance du présent document, du planning, ainsi que des dates de fermeture du studio. Il doit disposer d'un certificat médical d'aptitude au yoga en cours de validité (1 an ou 3 ans en absence de pathologies chroniques et d'interventions chirurgicales récentes).
8. L'abonnement de 10 séances au tarif de 120€ (1 cours par semaine) est valable pendant 12 semaines consécutives, ainsi il autorise 2 absences pendant sa période de validité, en revanche pas de possibilité de rattrapage.
9. L'abonnement de 5 séances prénatales au tarif de 85€ (1 cours par semaine) est valable pendant 8 semaines consécutives, ainsi il autorise 3 absences pendant sa période de validité, en revanche pas de possibilité de rattrapage.
10. L'abonnement de 5 séances en ligne au tarif de 35€ est valable pendant 5 semaines consécutives. Le lien de diffusion est envoyé à l'abonné(e) par e-mail une semaine avant le cours. Le REPLAY reste disponible pendant 7 jours après le LIVE. Cet abonnement n'autorise pas de cours en présentiel.
11. Pour le suivi de votre abonnement et le signalement des absences, rendez-vous sur www.santaniyoga.fr/solde-cours
- 12. Toute absence non-signalée au moins 24h avant entraine le décompte d'un cours.**
13. Au-delà de la date limite, votre abonnement n'est plus valable, mais peut être renouvelé.
14. En cas d'arrêt pour longue maladie, votre abonnement peut être gelé pendant cette période sur présentation des justificatifs.